

COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Les membres du personnel sont censés avoir pris
connaissance des communications officielles ci-après.

OFFICIAL NEWS

Members of the personnel shall be deemed to have
taken note of the news under this heading

COMMISSION EXECUTIVE DU CERN

=====

Information à l'intention du personnel

La Commission exécutive se compose de tous les Chefs de Division du CERN, des membres du Directoire et du Président de l'Association du Personnel, ce dernier siégeant à titre d'observateur. Elle se réunit deux fois par mois sous la présidence du directeur général exécutif. Ses fonctions consistent à déterminer les modalités d'exécution des programmes approuvés et à établir, en vue de les recommander aux directeurs généraux, les prévisions relatives aux budgets et aux effectifs du Laboratoire ainsi que la répartition des crédits et du personnel entre les programmes approuvés.

A sa dernière réunion, le 8 octobre 1976, la Commission exécutive a discuté la question de savoir comment l'information du personnel pourrait être améliorée et elle a convenu que dorénavant un bref compte rendu de ses réunions serait publié régulièrement dans le Bulletin du CERN.

Résumé des discussions de la réunion du 8 octobre 1976

Les directeurs généraux ont mis la Commission au courant de la réunion avec le Conseil de l'Association du Personnel qui s'est tenue le mardi 28 septembre 1976. A cette réunion, les directeurs généraux ont informé les représentants du personnel de la situation budgétaire et ont discuté avec eux des problèmes de politique en matière de personnel, notamment des augmentations de l'actuelle indemnité d'extinction de contrat

dans certains cas de non-renouvellement des contrats de durée indéterminée, en vue de la porter au niveau des allocations de l'assurance chômage prévues par la nouvelle législation suisse. Cette proposition ne peut être mise à exécution sans l'approbation du Président du Conseil; en attendant, les contrats de durée déterminée venant à expiration seraient prolongés dans le cas où le membre du personnel intéressé n'aurait pas réussi à trouver un emploi ailleurs.

La Commission exécutive a approuvé le programme à long terme et les estimations budgétaires du CERN pour 1977-1980 et le programme scientifique du CERN pour 1977-1980 présentés par les directeurs généraux.

Les projets d'équipement suivants ont été approuvés :

- Construction d'aimants pour l'expérience neutrino WA18;
- Installation de secours pour l'alimentation principale de l'aimant du PS;
- Lignes de transmission d'énergie et de données entre les sites de Meyrin et de Prévessin.

La Commission exécutive a terminé l'examen de 1976 concernant l'octroi de contrats de durée indéterminée. Sur un total de 193 candidats (personnel de recherche non compris), 92 (=47,7%) se sont vu accorder un contrat de durée indéterminée, 27 (=14%) se le sont vu refuser, 74 cas (38,3%) ont été laissés en suspens. Sur les 7 candidats membres du personnel de recherche, 1 s'est vu accorder un contrat de durée indéterminée et 6 se le sont vu refuser. Les tableaux ci-dessous donnent les résultats des examens qui ont eu lieu depuis 1970 pour l'octroi de contrats de durée indéterminée.

REVISIONS (ANNUELLES) DES CONTRATS 1970-1976 (Personnel de recherche non compris)

Année	Total	Oui		En suspens		Non	
1970	125	52 (= 41,6 %)		59 (= 47,2 %)		14 (= 11,2 %)	
1971	134	46 (= 34,33%)		82 (= 61,19%)		6 (= 4,48%)	
1972	131	58 (= 44,27%)		48 (= 36,64%)		25 (= 19,08%)	
1973	198	155 (= 78,28%)		30 (= 15,15%)		13 (= 6,57%)	
1974	406	291 (= 71,67%)		76 (= 18,72%)		39 (= 9,61%)	
1975	224	152 (= 67,86%)		42 (= 18,75%)		30 (= 13,39%)	
1976	193	92 (= 47,67%)		74 (= 38,34%)		27 (= 13,99%)	

REVISIONS (ANNUELLES) DES CONTRATS 1970-1976 (Personnel de recherche)

Année	Total	Oui		En suspens		Non	
1970	19	1 (= 5,03%)		7 (= 36,08%)		11 (= 57,09%)	
1971	16	2 (= 12,05%)		5 (= 31,02%)		9 (= 56,03%)	
1972	17	1 (= 5,09%)		10 (= 58,82%)		6 (= 35,03%)	
1973	6	2 (= 33,33%)		1 (= 16,67%)		3 (= 50,00%)	
1974	13	4 (= 30,8 %)		4 (= 30,77%)		5 (= 38,5 %)	
1975	14	2 (= 14,3 %)		7 (= 50,00%)		5 (= 35,7 %)	
1976	7	1 (= 14,29%)				6 (= 85,71%)	

REGLEMENT RELATIF A L'ELECTION EXTRAORDINAIRE
DE TROIS MEMBRES DU COMITE DE GESTION DE LA
CAISSE D'ASSURANCES ET DE LEURS TROIS SUPPLEANTS
Note explicative

Les Statuts modifiés de la Caisse d'Assurances du CERN sont entrés en vigueur le 1er juillet 1976. L'Article 4.1 des nouveaux Statuts stipule que le Comité de Gestion de la Caisse comprend trois membres, ainsi que trois suppléants, élus au scrutin secret par les membres de la Caisse.

Pour clarifier sa situation, le Comité a décidé que ses membres ne devraient continuer leurs fonctions qu'à titre intérimaire en attendant l'organisation de nouvelles élections, et a demandé conseil au directeur général dans ces domaines.

Le directeur général a pris des dispositions pour assurer la gestion de la Caisse jusqu'à l'entrée en fonctions du Comité dûment constitué conformément aux nouveaux Statuts, et a demandé au Comité intérimaire d'élaborer un règlement pour l'élection des membres et des suppléants mentionnés ci-dessus.

Le Comité a établi le règlement suivant en matière d'élections :

Règlement relatif aux élections

1. L'Administration de la Caisse organise les élections et communique toute information à leur sujet dans le Bulletin hebdomadaire du CERN.
2. Deux scrutateurs sont nommés par le directeur général pour surveiller le déroulement des élections.
3. Les trois membres élus et les trois suppléants sont choisis au scrutin secret par les membres du personnel du CERN admis à la Caisse d'Assurances.
4. Ont droit de vote tous les membres du personnel du CERN admis à la Caisse d'Assurances.
5. Sont éligibles tous les membres du personnel du CERN admis à la Caisse d'Assurances.
6. La durée et les autres conditions d'exercice du mandat des membres élus et des suppléants seront déterminées dans le Règlement relatif aux tâches et attributions détaillées du nouveau

A TOUTES LES PERSONNES TRAVAILLANT DANS L'ACCELERATEUR DU SPS ET DANS LES ZONES EXPERIMENTALES
Délégué à la sécurité radiations au SPS

M. Graham Stevenson a été nommé Délégué à la sécurité radiations pour l'accélérateur et les zones expérimentales du SPS pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 1976. Il agira au nom du Chef de la Division SPS en matière de sécurité radiations dans toutes les zones du SPS. Cette nomination annule la nomination antérieure de M. K. Goebel. M. G. Stevenson restera membre du Groupe de Radioprotection de la Division Santé et Sécurité. Je demande à tous les intéressés de l'aider dans sa tâche en le consultant et en collaborant avec lui.

J.B. Adams -
Directeur général exécutif

STATUT ET REGLEMENT DU PERSONNEL
Fiches d'information

Un état récapitulatif des fiches d'information en service au 1er octobre 1976 est disponible auprès des Secrétariats de Division.

Division du personnel /
Tél. 2855

Comité, que celui-ci soumettra à l'approbation du Comité des Finances.

7. Les candidatures, appuyées par neuf membres de la Caisse au moins, doivent être présentées dans les huit jours ouvrables qui suivent l'annonce des élections.

8. Les candidatures doivent être remises à l'Administration de la Caisse. Le candidat y joint une déclaration par laquelle il affirme connaître les responsabilités que comportent les travaux du Comité de Gestion et s'engage à y prendre une part active.

9. Au plus tard dix jours ouvrables après la clôture du dépôt des candidatures, chaque électeur doit faire parvenir son bulletin de vote sous double enveloppe à l'Administration de la Caisse. Sur l'enveloppe extérieure collée, il indique son nom et appose sa signature. L'enveloppe intérieure ne doit contenir que le bulletin de vote et ne comporter aucune indication permettant d'identifier l'électeur.

10. Les électeurs doivent faire une croix à côté du nom de chaque candidat pour lequel ils votent. Tout bulletin comportant plus de trois croix, ou plus d'une croix par nom, sera considéré comme nul.

11. Le dépouillement du scrutin est public.

12. Les trois candidats qui obtiennent les nombres de voix les plus élevés seront proclamés membres du Comité, les trois suivants seront proclamés suppléants élus. Lorsque plusieurs candidats recueillent un nombre égal de voix, il est procédé à un tirage au sort.

13. Les contestations éventuelles doivent être présentées par écrit à l'Administration de la Caisse dans un délai de six jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats.

14. La date des élections sera fixée de telle manière que la proclamation des résultats soit faite le 31 décembre 1976 au plus tard.

15. Les membres et suppléants ainsi élus entreront en fonctions le 1er janvier 1977.

Administration de la Caisse
d'Assurances

TO ALL PERSONS WORKING IN SPS ACCELERATOR AND
EXPERIMENTAL AREAS
SPS Radiation Safety Officer

Effective 15 October, Dr. Graham Stevenson has been appointed Radiation Safety Officer for the SPS accelerator and experimental areas for a duration of 1 year. He will act on behalf of the SPS Division Leader for radiation safety in all SPS areas. This appointment supersedes the previous appointment of Dr. K. Goebel. Dr. G. Stevenson will remain a member of the Radiation Protection Group of the Health and Safety Division. I would like to ask all persons concerned to facilitate his task by consulting and collaborating with him.

J.B. Adams -
Executive Director-General

STAFF RULES AND REGULATIONS
Information Sheets

A list of Information Sheets in force as of 1st October, 1976 is available at each Division Secretariat.

Personnel Division /
Tel. 2855

ALLOCATIONS POUR ENFANTS DE 18 ANS ET PLUS

Rappel

Il est rappelé aux membres du personnel ayant des enfants âgés de 18 ans et plus et recevant du CERN des allocations à ce titre que les certificats de scolarité doivent être envoyés à la Division du Personnel le 15 novembre 1976 au plus tard. Toute allocation n'ayant pas de justificatif sera supprimée avec effet rétroactif au 1er septembre 1976.

Veuillez adresser les certificats scolaires à Mme E. Deluermoz, Bureau de Remboursements et Congés, Division du Personnel.

Division du Personnel /
Tél. 3238

LA DIVISION DU PERSONNEL RAPPELLE ...

... que tout membre du personnel doit communiquer son changement d'adresse au Secrétariat de sa Division. Ceci concerne plus particulièrement les membres du personnel assujettis à des formalités fiscales.

J.F. Barthélemy /
Tél. 2855

REGLEMENT DE STATIONNEMENT ET CODE DE LA CIRCULATION

Lors de sa réunion du 4 mars 1976, la Commission exécutive a décidé de faire respecter strictement le règlement de stationnement et le code de la circulation sur les sites du CERN.

Le Service de sécurité a été chargé de prendre les mesures suivantes :

- dans le cas d'une première infraction, un avertissement sera adressé au contrevenant;

SEMINARS SEMINAIRES

MONDAY 25 OCTOBER

EP SEMINAR

at 11.00 hrs - Large Conference Room
Lab.13 R.2.005

"Recent results on high p_T phenomena from the ISR/Split Field Magnet facility and their impact on hard scattering models"
by H.G. Fischer

CERN NUCLEAR PHYSICS SEMINAR

at 16.00 hrs - Theory Conference Room

"Multiple production in high-energy hadron-nucleus collisions"
by L. Bertocchi / CERN - Trieste

Abstract : The experimental situation and the comparison with the predictions of a number of theoretical models will be reviewed.

ALLOWANCES FOR CHILDREN AGED 18 AND ABOVE

Reminder

Members of the Personnel having children aged 18 and above who continue their education are reminded that school certificates should be forwarded to Personnel Division by 15 November 1976. If no such certificate is received the allowance will be suppressed with retroactive effect from 1 September 1976.

Please address these certificates to Mrs. E. Deluermoz, Claims and Leave Office, Personnel Division.

Personnel Division /
Tel. 3238

THE PERSONNEL DIVISION REMINDS YOU ...

... that every member of the personnel should inform the Secretariat of his Division of any change of address. This particularly concerns members of the personnel who have to complete tax formalities.

J.F. Barthélemy /
Tel. 2855

- à la deuxième infraction dans l'année qui suit la première, l'accès au site sera interdit au véhicule concerné pendant 7 jours consécutifs.
- si une voiture parquée illégalement constitue un danger pour la sécurité, le Service de sécurité peut faire procéder à son enlèvement.

Division Santé et Sécurité

TUESDAY 26 OCTOBER

ESO ASTROPHYSICS SEMINAR

at 11.30 hrs - DD Conference Room
(Bldg. 31 - 3rd floor)

"Optical Studies of Spiral Structure"
by G. Monnet / Observatoire de Marseille

Abstract : A description of the instruments used and results obtained on spiral structure of galaxies will be given, with particular emphasis on Fabry-Perot interferometry.

CERN PARTICLE PHYSICS SEMINAR

at 16.30 hrs - Auditorium

"A topological approach to the dynamics of quarks and hadrons"
by G. Veneziano / Weizmann Institute and CERN